
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 16 mai 2016 à 10 h
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Me Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Benoit Malette, chef de division des études techniques

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 10 h 03.

CA16 25 0180

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du
16 mai 2016.**

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public.

Aucune question.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

La conseillère Marie Plourde demande la raison d'être de ce conseil spécial et Monsieur Benoit Malette lui explique pourquoi.

CA16 25 0181

Octroi d'un contrat de 969 282,71 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les entreprises de construction Ventec inc., pour le réaménagement géométrique de diverses intersections de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 1 141 322,71 \$, incluant des incidences au montant de 172 040 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP 54-16-03 (3 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, de réduire la vitesse des véhicules aux intersections, de sécuriser les déplacements des piétons et de verdir le secteur;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer un contrat de 969 282,71 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les entreprises de construction Ventec inc., pour le réaménagement géométrique de diverses intersections de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 1 141 322,71 \$, incluant des incidences au montant de 172 040 \$ et les taxes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1167314001

CA16 25 0182

Octroi d'un contrat pour une période de 2 ans à la firme Véolia ES Canada Services Industriels inc. pour le nettoyage de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes, incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense à cette fin de 394 681,60 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public 16-15029 (8 soumissionnaires).

ATTENDU QUE le nettoyage des puisards est nécessaire afin d'assurer le drainage des eaux de pluie;

ATTENDU QUE les travaux permettront de limiter les débordements et les inondations lors des fortes précipitations ou de fonte de la neige;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'octroyer à la firme Véolia ES Canada Services Industriels inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le nettoyage de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes, pour une période de 2 ans, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 16-15029.

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 394 681,60 \$, incluant les taxes et les contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations contenues dans l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1162728003

CA16 25 0183

Octroi aux entreprises Les Industries Nordesco inc. d'un contrat pour la fourniture de supports à vélo, modèle acier inoxydable, pour un montant de 75 604,11 \$, taxes incluses, et un autre à Atelier de Soudure Rivière-Du-Loup inc. pour la fourniture de support à vélo, modèle CYCLOFIXE, pour un montant de 61 776,07 \$, taxes incluses, aux prix et conditions de leur soumission, et autorisation d'une dépense maximale à cette fin de 137 380,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15194 (4 soumissionnaires).

ATTENDU QUE la demande en places de stationnement pour vélo, sur chaussée et sur trottoirs, a triplé au cours des dernières années;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 137 380,18 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 300 supports à vélos en acier inoxydable, et de 90 supports à vélo CYCLOFIXE^{MD}.

D'octroyer à l'entreprise Les Industries Nordesco inc le contrat pour la fourniture de 300 supports à vélo, modèle acier inoxydable, au montant de 75 604,11 \$, taxes incluses.

D'octroyer à l'entreprise Atelier de Soudure Rivière-Du-Loup le contrat pour la fourniture de 90 supports à vélo, modèle CYCLOFIXE^{MD}, au montant de 61 776,07 \$, taxes incluses.

D'octroyer ces contrats en conformité à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1162728006

CA16 25 0184

Octroi d'un contrat de location pour une (1) rétrocaveuse avec opérateur et un (1) camion 12 roues à benne basculante avec opérateur, à la compagnie 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC) pour un montant de 76 990,70 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 16-15280 (2 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de suffisamment d'équipement ni de la main d'oeuvre pour réaliser efficacement l'ensemble des travaux de remblai pour les coupes et excavations;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut être en mesure de répondre adéquatement à la quantité importante de coupes de chaussées et trottoirs sur l'ensemble de son territoire;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

D'octroyer un contrat de 76 990,70 \$, taxes incluses, à la compagnie 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse et d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateurs, pour un total de 425 heures par article.

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 76 990,70 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 16-15280.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1166858009

CA16 25 0185

Octroi d'un contrat de services professionnels de 143 153,07 \$, taxes incluses, à la firme Axor Experts Conseils inc. pour des travaux d'arpentage et de listes de points dans le cadre des projets de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, et des travaux de construction d'élargissement de trottoir à diverses intersections dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 15-14461.

ATTENDU QUE l'objectif de l'arrondissement est l'octroi du contrat de travaux pour le réaménagement de la rue Prince-Arthur Est en juin 2016, et de celui d'élargissement des trottoirs en août 2016;

ATTENDU QUE l'utilisation de l'entente-cadre de services professionnels externes nous permettrait de respecter l'échéancier prévisionnel de l'arrondissement par la réduction des délais occasionnés par le lancement d'un appel d'offres pour des services professionnels;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Axor Experts Conseils inc. pour des travaux d'arpentage et de listes de points dans le cadre des projets de réaménagement de la rue Prince-Arthur, et des travaux de construction d'élargissement de trottoir à diverses intersections dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'autoriser à cette fin une dépense totale de 124 508 \$ (TPS et TVQ en sus).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1165091002

CA16 25 0186

Ordonnances relatives à la tenue d'une promotion commerciale sur le boulevard Saint-Laurent, pour la période du 9 au 19 juin 2016.

ATTENDU l'engagement des services centraux, incluant le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal, de mettre en place les moyens nécessaires à la mitigation des impacts sous-jacents à la fermeture du boulevard Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la fermeture de rues et de trottoirs à la circulation s'inscrit dans l'objectif de soutien aux associations de commerçants qui réalisent des promotions commerciales;

ATTENDU QUE la tenue de ces activités nécessite la fermeture temporaire de rues et de trottoirs ainsi que des dérogations aux règlements;

ATTENDU QUE les Sociétés de développement commercial (SDC) doivent respecter les exigences émises par le Service de sécurité incendie de Montréal et par le Service de police de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE pour obtenir le permis de promotion commerciale, chacun des regroupements de commerçants doit avoir reçu l'approbation de son plan de propreté par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

ATTENDU QUE pour obtenir le permis de promotion commerciale, chacun des regroupements de commerçants doit avoir reçu l'approbation de sa stratégie et ses moyens de mise en oeuvre afin de garantir l'accessibilité universelle aux personnes à mobilité réduite par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

ATTENDU QUE chacun des regroupements de commerçants doit récupérer, selon les normes en vigueur, les matières résiduelles recyclables générées par leurs activités de vente et de consommation;

ATTENDU QU'UN passage piéton de 1,8 mètre doit être maintenu sur les trottoirs dans le cas d'une promotion commerciale sur rue ouverte et qu'un couloir de 6 mètres doit être maintenu au centre de la rue dans le cas d'une promotion commerciale sur rue fermée à la circulation;

ATTENDU QUE chacun des regroupements de commerçants se soumettra, avant l'émission de leurs permis de promotion commerciale, à l'article 5 du Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) qui exige que la demande de promotion commerciale soit accompagnée du dépôt d'un montant de 2 000 \$;

ATTENDU QUE l'opération des cafés-terrasses sur le domaine public est exceptionnellement autorisée lors des nuits de jeudi, vendredi, et samedi, jusqu'à 3 h pour les événements du Grand Prix sur la Main (9 au 12 juin 2016) et du festival MURAL (du 16 au 19 juin 2016) sur le boulevard Saint-Laurent; elle est aussi exceptionnellement autorisée lors des nuits de lundi, mardi et mercredi, jusqu'à 1 h pour l'événement Grill Saint-Laurent (13 au 15 juin 2016) et lors des nuits du dimanche, jusqu'à 23 h pour les événements du Grand Prix sur la Main et du festival MURAL sur le boulevard Saint-Laurent;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'édicter une ordonnance en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) permettant la fermeture temporaire de boulevards, de rues et d'avenues sur les tronçons identifiés aux dates et aux heures mentionnées dans ladite ordonnance.

D'édicte une ordonnance en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3) permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les tronçons identifiés, aux dates et aux heures mentionnées dans ladite ordonnance.

D'édicte une ordonnance en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1) permettant d'occuper le domaine public à des fins privées, sur les tronçons identifiés aux dates et aux heures mentionnées dans ladite ordonnance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1167239004

CA16 25 0187

Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 mai 2016. Il est 10 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Madame la conseillère Christine Gosselin
mairesse suppléante de l'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2016.